

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (SFFC), puis SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET L'OUTREMER (SOFFO)

LA SFFC-SOFFO EN INDOCHINE

I. — FILIALES ET PARTICIPATIONS

[Agricole Franco-Annamite](#) (Société)(SAFA) : riz
[Ateliers maritimes de Haïphong](#)
[Caoutchoucs de Binh-Loc](#)
[Caoutchoucs de l'Indochine](#) (Société des)
[Chalandage et remorquage de l'Indochine](#) (S.A. de)(SACRIC)
[Coloniale d'Éclairage et d'énergie](#) (Société)
[Commerciale des Thés indochinois](#) (Société)
[Corps gras d'Extrême-Orient](#) (SCGEO)
[Cotonnière de Saïgon](#) (Société)
[Crédit foncier de l'Indochine](#)
[Crédit foncier agricole de l'Indochine](#) (filiale du Crédit foncier de l'Indochine)
[Crédit hypothécaire de l'Indochine](#)
[Delignon](#) (Établ. L.)
[Distilleries de l'Indochine](#) (Société française des)(SFDIC)
[Dragages et travaux publics](#) (la Société française d'entreprises de)(SFEDTP)
[Études du tramway de Bencat \(Saïgon\) à Kratié](#) (Société d')
[Exploitation forestière de l'Ouest](#) (Nouvelle Société)
[Grands hôtels indochinois](#)
[Hauts Plateaux indochinois](#) : café et thé
Impartial (L'), Saïgon : à compter du 1^{er} janvier 1927
[Imprimerie d'Extrême-Orient](#) (IDEO)
[Indochinoise des Charbonnages et de mines métalliques](#) (Société)
[Indochinoise des Cultures tropicales](#) (Société)(SICT)
[Indochinoise d'Électricité](#) (Société)(SIE)
[Indochinoise de Pyrotechnie](#) (Société)
[Indochinoise de Transports aériens](#) (Société)
[Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient](#) (Société)(SICEO)
[Mines d'or de Bao-Lac](#) (Société des) : mines
[Outillage du Port de Saïgon-Cholon](#) (Société pour l')
[Phosphates du Tonkin](#) (Société nouvelle)
[Plantations indochinoise de thé](#)
[Saïgonnaise de Navigation et de transport](#) (Compagnie)
[Salines de l'Indochine](#) (Société des)
[Sucrieries et raffineries d'Indochine](#) (Société des)(SRIC) : industries alimentaires
[Tramways du Tonkin](#) (Soc. des)(ex-Foncière de l'Indochine) : transports terrestres
[Union immobilière indochinoise](#)
[Verreries d'Extrême-Orient](#)

II. — AGENCES

(*Les Archives commerciales de la France*, 3 février 1923)

Paris. — Modification. — Société FINANCIÈRE FRANÇAISE et COLONIALE, 96 bis, boul. Haussmann. — Création d'une succursale à Saïgon. — 23 déc. 1922. — *Loi*.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 6 avril 1923
(*Saïgon Sportif*, 14 avril 1923)

Admissions

À titre de membres actifs :

Vergonnet, Édouard, directeur de la Société financière française et coloniale, présenté par MM. Brizon et Borel.

NAISSANCES

(*Excelsior*, 26 janvier 1924)

— M. Carlo Toché¹ et M^{me}, née Collette, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Nicole. Saïgon, 21 avril.

CQCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1924)

Le thé dansant à bord du « Hawkins ». — Pou présenter leurs adieux à leurs hôtes saïgonnais, l'amiral Leveson et les officiers de l'escadre anglaise offraient hier après-midi un thé dansant à bord du Hawkins.

.....

M^{me} Toché était en cachemire mauve.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 25 novembre 1924
(*Saïgon sportif*, 28 novembre 1924)

¹ Carlo Toché : polytechnicien. Délégué de la SFFC à Saïgon (1923), puis à Paris (1925-1934). Il la représenta dans plusieurs filiales. Président après guerre de l'*Omnium lyonnais*. Voir encadré.

Admissions
À titre de membres actifs

Bonichon André, directeur de la Société financière française et coloniale, présenté
par MM. Kropff et Toché.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Société anonyme au capital de 30.000.000 de francs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-90)

Agence, 93, boulevard de la Somme, Saïgon
téléphone 275.

MM. BONICHON, directeur ; Fox, chef de la comptabilité.

Étude de M^e L. Girard, docteur en droit,
avocat-défenseur à Saïgon, 128, rue Mac-Mahon
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
10 juillet 1925)

Notification a été faite :

À la requête de la Société financière française et coloniale, société anonyme au capital de 30.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann, représentée par son conseil d'administration et nommément par M. Bonichon (André), son directeur, demeurant à Saïgon, 93, boulevard de la Somme ;

Pour laquelle domicile est élu à Saïgon, 128, rue Mac-Mahon, dans l'étude de maître L. Girard, avocat-défenseur près la cour d'appel de Saïgon ;

Suivant exploit du ministère de Cocogne, huissier à Saïgon, en date du 6 juillet 1925, enregistré au 3^e bureau de Saïgon, le 7 du même mois, folio 34, case 26 ;

À M. le procureur de la République près le tribunal civil de 1^{re} instance de Saïgon, en son parquet sis au palais de Justice à Saïgon, rue Mac-Mahon ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saïgon le 8 juin 1925, enregistré au 3^e bureau de Saïgon, le 11 du même mois, folio 25, cases 9-10, constatant le dépôt fait au Greffe le dit jour de la copie collationnée d'un jugement d'adjudication rendu en l'audience des criées du tribunal civil de Saïgon, le 27 novembre 1924, enregistré au 3^e bureau de Saïgon, le 10 décembre 1924, folio 63, cases 2 à 9, contenant adjudication ;

Aux requête, poursuites et diligence de :

1 — M. Gabriel Freyssenge ², avocat, demeurant et domicilié à Paris, boulevard Saint-Germain n° 256, et aux héritiers Richardson (Louis), savoir :

a) M^{me} Ernestine Charlotte Richardson, veuve de M. Louis Richardson, domiciliée à Boulogne-sur-Seine, rue Alfred-Laurent n° 5,

Agissant tant en son nom personnel comme usufruitière légale que comme tutrice naturelle et légale de Myriam et Raymond Richardson, ses enfants mineurs issus de son mariage, héritiers de leur père ;

b) M. Georges Graham Richardson, assureur maritime, domicilié à Paris, rue Octave Feuillet, n° 21 ;

² Jules-Marie-Gabriel Freyssenge (1878-1942) : marié en 1908 à Paris avec M^{lle} Louise-Eugénie Baudry. Avocat à Saïgon, puis à Paris. Représentant en 1921 des créanciers indochinois de la Banque industrielle de Chine. Chevalier de la Légion d'honneur (1921).

c) M. André Louis Richardson, fondé de pouvoirs de banque, domicilié à Paris, rue Hamelin, n° 44 ;

Tous les conjoints Richardson, agissant comme seuls héritiers de feu [Louis Richardson, de son vivant ingénieur à Saïgon](#) ³, où il est décédé ;

Au profit de la dite Société financière française et coloniale,

De quatre lots d'immeubles sis à Saïgon, ruelle aux Fleurs et cité Wangtaï, le 1^{er} d'une superficie de 4 ares, 14 centiares 90, à prendre et détacher du plus grand lot porté au plan cadastral de la ville de Saïgon sous le n° 154, section C, 1^{re} feuille, le 2^e d'une superficie de 4 ares, 00 ca 93 à prendre et détacher du plus grand lot porté au plan cadastral de la Ville de Saïgon, sous le n° 104, section C, 1^{re} feuille, le 3^e d'une superficie de 3 ares 92 ca 60 à prendre et détacher du plus grand lot porté au plan cadastral de la ville de Saïgon, sous le n° 154, section C, 1^{re} feuille et le 4^e d'une superficie de 3 ares 95 ca 53 à prendre et détacher du plus grand lot porté au plan cadastral de la ville de Saïgon sous le n° 154, section C, 1^{re} feuille ;

Avec déclaration à M. le procureur de la République que la dite notification lui était ainsi faite conformément à l'art. 2.194 du Code civil pour qu'il eut à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois et que faute par lui de ce faire dans ce délai, les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de la requérante de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de ces immeubles outre les vendeurs, sont : 1) M. Tay-a-Chay, propriétaire, demeurant à Cholon ; 2) feu M. Tay-Chow-Beng, en son vivant propriétaire à Cholon, 3) feu M. Choo-eng-Choon dit Chau-teng-Xuan, en son vivant compradore de la Banque de l'Indochine à Saïgon ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification dans un journal judiciaire conformément à l'avis du Conseil d'État du 9 mai 1807.

L. GIRARD.

La Société financière française et coloniale
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 février 1926)

.....
Parmi les agences coloniales, l'agence de Saïgon, ouverte depuis près de trois ans maintenant, a développé considérablement ses opérations pendant le dernier semestre de 1925. Le nouvel immeuble dans lequel elle va installer ses services, lui permettra encore de se développer. D'autre part, la société prépare la création d'une nouvelle agence à Haïphong.

³ Louis Richardson : assureur, directeur de la China mutual Life, 2, rue Catinat, puis 77, rue Pellerin (*Annuaire général de l'Indochine frse*, 1915, p. 139, et 1920, p. 127).



113. SAIGON - Angle de la place Gambetta et du Boulevard de la Somme

Coll. Olivier Galand

1926 : inauguration de l'agence de Saïgon,
à l'angle de la place Gambetta et du boulevard de la Somme.

Réalisation : SFEDTP

Édition photo Nadal, Saïgon.— Impr. Braun, Mulhouse

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 3 mars 1926
(*Saïgon sportif*, 12 mars 1926)

Admissions

Cremaïlh, Paul, Société financière française et coloniale, présenté par MM. Dusson et Bricka.

Société financière française et coloniale
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 avril 1926)

Il convient à l'occasion de [l'inauguration officielle de l'immeuble que la Société financière française et coloniale a fait construire à Saïgon](#), pour les besoins de sa propre agence et des sociétés de son groupe, de rappeler brièvement l'origine et le développement de cet établissement.

La Société financière française et coloniale est une banque d'affaires, fondée en 1920 par M. Octave Homberg, avec le concours de MM. Lazard Frères. Quoique jeune encore, elle a déjà pris, par le nombre et l'importance de ses entreprises, une place de tout premier ordre parmi les établissements financiers français. Son capital, de cinq millions seulement à l'origine, a été, en plusieurs étapes, porté jusqu'à cinquante millions.

Comme l'indique sa dénomination, c'est aussi bien en France que dans les Colonies françaises que la Société financière exerce son activité.

De ses entreprises françaises, nous ne parlerons pas ici : quels qu'en soient l'importance et l'intérêt, ils sont, de beaucoup, dépassés par l'intérêt de ses entreprises coloniales, auxquelles ses dirigeants ont, dès sa fondation, consacré le meilleur de leur activité. Car, la Société financière, banque d'affaires, entend être surtout une banque d'affaires coloniales, et c'est la mise en valeur de l'Indochine qui a fait l'objet de son principal effort.

Parmi les entreprises indochinoises auxquelles la Société financière française et coloniale apporte son concours et sur lesquelles elle exerce un contrôle, nous citerons : le Crédit foncier de l'Indochine, la Société des caoutchoucs de l'Indochine, la Société indochinoise des cultures tropicales, la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, la Société cotonnière de Saïgon, l'Énergie électrique indochinoise, la Sté anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine, l'Imprimerie d'Extrême-Orient, les Papeteries de l'Indochine, la Sté nouvelle des phosphates du Tonkin, la Sté des verreries d'Extrême-Orient.

L'important immeuble qui vient d'être inauguré permet à la Société financière de domicilier chez elle un certain nombre de ses filiales, le Crédit foncier de l'Indochine entre autres.

Cette inauguration marque en même temps le point de départ d'une nouvelle phase, le développement de l'agence de Saïgon. Jusqu'ici, par suite de l'exigüité des locaux dont elle disposait, son activité s'exerçait presque exclusivement au profit des sociétés du même groupe : elle est désormais en mesure de mettre son organisation à la disposition du public saïgonnais, qui pourra effectuer chez elle, avec le maximum de facilités, toutes les opérations de banque.

[Il y a lieu à ce propos de signaler tout particulièrement le service de location de coffres-forts que la Société financière met à la disposition de sa clientèle, dans des](#)

chambres fortes dont nous avons pu constater l'excellent aménagement. C'est là une très heureuse innovation, car aucun service de ce genre n'existait jusqu'ici dans les banques de notre place.

À propos du régime des concessions en Indochine
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

.....
M. Varenne constitua une commission composée de six planteurs : MM. Geoffroy ⁴, représentant de la Société financière française et coloniale ; Girard, administrateur de Suzannah ; Blanchard, représentant des Terres Rouges ; Joubert, représentant de la Sicafe ; Héraud, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc ; Bec, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ; et d'un seul fonctionnaire, M. Yves Henry, inspecteur général de l'agriculture et des forêts. M. Varenne présida lui-même toutes les séances de la commission.

Les Grandes Entreprises en Cochinchine
par H.C. [H. CUCHEROUSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1927)

.....
Parmi les plus importants travaux [de la SFEDTP], citons :
L'agence centrale à Saigon de la Société financière française et coloniale, un des premiers bâtiments à Saigon du genre que les gens chics, qui ont appris l'anglais à l'école, appellent un bouldingue. C'est là que, telle une poule couvant ses poussins, la Société mère abrite ses filiales.

.....
À Haïphong, elle édifie l'immeuble de la Société financière française et coloniale, dont notre illustration reproduit sous deux faces la maquette en carton pâte. Elle est également chargée des travaux d'agrandissement de l'usine des Verreries d'Extrême-Orient.

⁴ Marcel Geoffroy : directeur de la SFFC en Indochine : administrateur de la Société coloniale d'éclairage et d'énergie (1926), chargé de la création des succursales de la SFFC au Tonkin (1928), administrateur des Verreries d'Extrême-Orient et de Chalandage et remorquage de l'Indo-Chine, liquidateur de l'Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient (SICEO) à Haïphong.



Immeuble de la Société financière française et coloniale, en construction à Haïphong. À gauche façade sur le carrefour et entrée des bureaux, à droite partie arrière et entrée des dépendances.

1927 : agence à Haïphong, boulevard Bonnal
 1928 : agence à Hanoï, boulevard Francis-Garnier.
 1929 : sous-agence à Phnom-Penh

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du Comité du lundi 2 mai 1927
 (*Saïgon sportif*, 6 mai 1927)

Admissions

Bernard Paul, directeur Société financière française et coloniale, présenté par MM. Geoffroy et Cremailh.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Reviennent en France : M. [Marcel] Geoffroy, directeur de la Société financière française et coloniale.

Nominations

(*L'Indochine républicaine*, 20 novembre 1927)

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement de la section Sud-Indochinoise de l'Institut des recherches agronomiques de l'Indochine :

.....
 2° M. Paul Bernard, directeur de la « Société financière française et coloniale* » ;

LES PARTANTS

Par le « [Sphinx](#) »
(*La Dépêche d'Indochine*, 7 juillet 1928)

Marseille :

M. M^{me} Bos, S.F.F.C.
M. L. Meslier, S.F.F.C.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Sont arrivés en Cochinchine : ... [Marcel] Geoffroy, directeur de la Société financière française et coloniale, qui doit installer au Tonkin des succursales de la société...

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1928)

L'INAUGURATION DE L'IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE. — Lundi 10 septembre, à 17 heures trente, a eu lieu l'inauguration du bel édifice de la Société financière française et coloniale.

De nombreuses invitations avaient été lancées et une imposante assistance, composée de toutes les personnalités du commerce et de l'industrie, se trouvait réunie. Remarqué M. Klein, résident maire, MM. les colonels Cléménçon et Foutreint, les membres du conseil municipal, plusieurs hauts fonctionnaires ; des dames.

Le nouvel immeuble, qui est situé à l'angle de la rue Maréchal-Joffre et du boulevard Bonnal, en face des Chargeurs réunis, est d'un style différent entièrement de celui adopté pour les établissements et bureaux importants. D'un aspect très original et élégant au dehors, il réunit à l'intérieur toutes les conditions de confort et d'hygiène nécessaire en ce pays. Le hall est de forme orthogonale, les bureaux sont séparés du public par un comptoir circulaire.

Le hall est éclairé par une verrière avec ornements en fer forgé, très élégants et exécutés sur place suivant les dessins de M. Derevoge, le jeune architecte du Crédit foncier, qui créa les plans et devis du nouvel immeuble.

Au centre du hall se trouve l'escalier avec rampe en fer forgé, donnant accès aux caveaux où sont les « safes » de l'établissement, et ceux loués au public. Ces caveaux sont situés à deux mètres cinquante au dessous du niveau de la rue, et seraient immergés sans l'étanchéité absolue des énormes murs en béton de caillou. L'aération des caveaux est assurée par des appareils électriques amenant de l'air d'un côté du caveau, et l'aspirant de l'autre côté, il y a courant d'air continu et il fait une fraîcheur délicieuse là où, normalement, il devrait régner une chaleur étouffante.

Des tables sont disposées, avec cloisons de verre opaque permettant aux locataires de coffres de compter leurs titres, détacher leurs coupons etc, à l'abri d'un voisin indiscret. Des portes en acier d'une épaisseur impressionnante, aux serrures incrochetables assurent la fermeture de ces caveaux bardés de fer et de béton défiant les meilleurs outils. Un chemin de ronde contourne les caveaux qui sont disposés eux aussi suivant la forme orthogonale du hall.

Une machinerie du dernier modèle disposée en un local au dehors de l'immeuble assure l'aération, la ventilation des locaux. Il y a aussi un ascenseur et le chauffage central pour les jours froids de l'hiver et du crachin.

Les bureaux du directeur et du sous-directeur sont clairs et coquets, et feraient envie à tous les directeurs de maisons avec leurs meubles élégants signés « Nova ».

Au premier étage se trouvent des locaux pouvant être loués à un établissement ou à des bureaux, et au second se trouvent les appartements du directeur.

L'architecte de ce bel immeuble est M. Derevole et c'est la Société des Dragages qui a été l'entrepreneur. Le Crédit foncier d'Indochine a également ses bureaux dans cet immeuble.

M. Geoffroy et ses collaborateurs faisaient les honneurs de leur beau bâtiment aux très nombreux visiteurs, puis lorsque ceux-ci eurent terminé leur visite, M. Geoffroy prononça un petit discours remerciant l'assistance d'avoir répondu à son invitation, et assurant tous ceux qui désireraient entrer en relations avec l'agence, d'être toujours accueillis en amis, ainsi que du désir de la Société financière de contribuer à augmenter le mouvement commercial de notre ville et de la colonie. Le discours du sympathique directeur fut très applaudi.

Un magnifique buffet avait été aménagé, et, en attendant de servir à rédiger des ordres divers, ou à être recouverts par des titres, des billets etc, les comptoirs furent recouverts de coupes de champagne de la meilleure marque et de nombreuses assiettes de gâteaux et sandwiches. Souhaitons que cela porte bonheur au nouvel établissement, car on but sincèrement à sa prospérité, à la santé de ses dirigeants, ainsi qu'au développement des autres nombreuses affaires du puissant groupe.

SOUS LE RÉGIME DU BON PLAISIR

De l'eau qui coûtera cher
(*La Dépêche d'Indochine*, 17 septembre 1928)

La commune de Binh-Truoc, chef-lieu de la province de Bien-hoa. ne possède pas encore de service d'eau potable. Or, ce centre s'est considérablement développé, et la population européenne et indigène y a augmenté par suite de l'essor pris par la grande colonisation. Un projet d'adduction d'eau, étudié et établi par le service compétent des Travaux Publics, a été approuvé par le Gouvernement local.

Pour la réalisation du projet en question, il faut 100.000 piastres. Mais, la commune de Binh-Truoc est encore pauvre. Il lui faut donc emprunter cette somme.

Jusqu'ici, tout est normal et régulier. Mais, où cela change, c'est avec l'emprunt de ces cent mille piastres.

D'habitude, lorsqu'une commune quelconque de Cochinchine avait besoin de contracter un emprunt, elle le faisait au taux réduit de trois pour cent d'intérêt par an, et l'emprunt était consenti sur les fonds des budgets communaux déposés à la Banque de l'Indochine.

Le montant liquide, disponible de ces fonds, en réserve dans les caisses de la Banque de l'Indochine s'élève, actuellement, à plus de deux millions de piastres. Il eût donc été très simple et facile de se procurer les 100.000 piastres nécessaires à un taux d'intérêt très réduit.

Cette solution a été écartée. L'Administration locale s'est adressée de préférence à un établissement financier autre que la Banque de l'Indochine, qui est pourtant la banque officielle d'émission, et c'est à la porte de la Société financière française et coloniale, dirigée par M. Octave Homberg, qu'elle est allée frapper.

Comme l'on pense, cette Société ne se contente pas d'un intérêt de trois pour cent. Aussi, les cent mille piastres seront empruntées à dix /tour cent d'intérêt, remboursables en quinze annuités, en sorte que la commune de Binh-Truoc aura 97.000 piastres à rembourser, en sus des 100.000 piastres empruntées.

C'est un joli denier ! Cela constitue un placement intéressant et de tout repos pour les actionnaires de la Société financière française et coloniale.

Qu'en pensent les autres banques françaises de Saïgon ? Mais leur a-t-on seulement proposé l'affaire ?

Il serait intéressant de savoir qui a imaginé cette opération financière dont les conséquences seront plutôt coûteuses pour la commune pauvre de Binh-truoc, puisqu'elle aurait pu se procurer à bien meilleur compte l'argent dont elle a besoin pour des travaux d'intérêt public urgents.

Mais où l'affaire se corse, c'est dans la manière dont l'emprunt est réalisé.

C'est le conseil colonial qui a seul qualité pour approuver les emprunts de cette nature. Le projet de contrat aurait donc dû être soumis à cette assemblée lors de sa prochaine session.

L'Administration locale en a décidé autrement.

Craignait-elle donc que le conseil colonial votât le rejet du contrat d'un emprunt qui lui aurait, sans aucun doute, paru trop onéreux ?

Il est permis de le supposer, puisque, pour éviter toute discussion au conseil colonial, afin de pouvoir agir à sa guise, elle a tourné la difficulté de la façon suivante :

Le projet de contrat concernant l'emprunt en question a été tout simplement soumis, aux fins de ratification, au conseil de province de Biênhoà qui, comme tous les autres conseils de provinces de Cochinchine, s'est réuni samedi 15 septembre, en session extraordinaire.

Les initiés savent tous combien il est aisé pour un chef de province d'obtenir l'agrément des conseillers annamites d'une province aux propositions soumises à leurs délibérations.

La ratification obtenue, l'Administration locale, se prévalant de la délibération de l'assemblée provinciale intéressée, ne manquera pas de l'invoquer et de s'appuyer sur ce fait pour justifier la validité et la régularité de l'opération.

Le procédé est ingénieux. Il serait également intéressant de savoir quel en a été l'inspirateur.

Mais le contrat d'emprunt devant, pour être valable, recevoir l'approbation du chef de la Colonie, nous verrons si l'Administration locale osera le soumettre à sa signature.

Qu'en pensent messieurs les conseillers coloniaux ?

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'Administration locale use d'un subterfuge pour donner un semblant de légalité à certains de ses actes.

C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu de soumettre au conseil de contentieux administratif, seul compétent, certaine demande de dégrèvement d'impôt, elle a jugé plus expédient de renvoyer au Conseil privé, qui n'a pas manqué d'y réserver bon accueil. Mais, est-ce légal et régulier ?

Conseil de province et Conseil privé, ah ! que voilà donc des organismes souples permettant à l'Administration locale d'agir selon son bon plaisir.

Jean DELORD.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

Ont quitté la colonie : M. Meslier, de la Financière Française et Coloniale.

HANOÏ
Inauguration moderne d'un immeuble moderne
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1928)

M. Marcel Geoffroy, directeur adjoint de la Société financière française et coloniale à Paris, inaugurait, hier, officiellement les bureaux du Crédit foncier de l'Indochine et de l'agence de Hanoï de la Société financière, française et coloniale.

Il avait convié, à cette occasion, des hautes notabilités, des financiers, des industriels, des commerçants, des journalistes, en sorte que vers les cinq heures du soir, la plus aimable assemblée se trouvait réunie au rez-de-chaussée du bel immeuble du 89, boulevard Francis-Garnier.

On y pouvait rencontrer, en effet, M. le premier président de Cour, directeur de l'administration judiciaire Habert ; M. Deyme, directeur adjoint des Douanes et Régies ; M. le général, commandant la division de l'Annam-Tonkin et madame Franceries ; M. de Monpezat, délégué de l'Annam, et directeur de la *Volonté indochinoise* ; M. Perroud, président de la chambre de commerce ; M. le résident supérieur honoraire Tissot ; M. l'ingénieur en chef, directeur général des Postes, Télégraphes et Téléphones et madame Walter ; M. Passignat, directeur de « la Perle » ; M. le directeur du Service des Mines et madame Blondel ; M. l'ingénieur en chef des Travaux publics et madame Dupont ; M. Bernhard, directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine ; M. et M^{me} Fafart ; M. Deseille, directeur de l'I.D.E.O. ; M. Scalla, directeur général de la maison Sauvage ; M. l'administrateur Tholance, résident maire ; M. Duron, sous-directeur de la Compagnie du Yunnan ; M. l'administrateur Delamarre, inspecteur général du travail en Indochine ; M. l'administrateur en chef des colonies Damiens, chef du secrétariat particulier de M. le gouverneur général ; M. l'administrateur résident de France à Hadong Tharaud ; M. Goloubew, secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient ; M. le directeur de l'École de pédagogie et M^{me} Mus ; M. le directeur de l'Enseignement local et madame Lafferranderie ; M. l'administrateur Fournier, chef de cabinet de M. le résident supérieur ; M. Brunelière ⁵, directeur de la Société Immobilière ; M. Maurice Koch, chef du bureau de l'état-civil ; M. Lagisquet, architecte, 2^e adjoint au maire ; le docteur et madame Marliangeas ; M. Lafon, pharmacien et madame ; M^e Jean Pierre Bona, avocat ; M. Mercadier, directeur de la maison Denis frères d'Indochine ; M. l'ingénieur Clavé, directeur de la maison Poinard et Veyret ; M. Lesca, directeur, M. Piétra, directeur adjoint des G.M.R. ; M. Lebrun, directeur de l'U.C.I.A. ; M. Rupplinger, directeur de la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc ; M. le directeur de l'*Éveil économique* et M^{me} Cucherousset ; M. l'administrateur de Magnères, résident de France à Bac-Ninh ; M. [Joseph] de Roux, directeur de la Banque de Saïgon ; M. de la Pommeraye, directeur « d'Indochine films » ; M. de Roux, chef du service des titres à la Banque de l'Indochine ; M. le directeur de l'*Avenir du Tonkin* et madame H de Massiac ; M. [Moïse dit Maurice] Weil, industriel, conseiller du commerce extérieur ; M. [Georges] Demange, directeur de la maison [Victor] Demange ; M. Luzet, négociant ; M. Phuc-My, etc., etc.

M. Marcel Geoffroy faisait les honneurs de la réception, entouré de M. Samuel Long, directeur du Crédit foncier, et de nombreux collaborateurs ; on ne pouvait souhaiter accueil plus courtois, plus empressé.

M. Marcel Geoffroy recevant ses invités dans un immeuble ultra moderne, ne crut pas devoir discourir — voilà qui est vieux jeu et qui eut peut être détoné —, il pria

⁵ Marc Brunelière : commissaire de la marine marchande aux Messageries maritimes. Administrateur de la Compagnie française immobilière, propriétaire de l'hôtel Métropole.

simplement ceux et celles qui avaient bien voulu répondre à son appel de faire honneur au buffet qui se trouvait dressé à leur intention.

M. Jean était là avec sa belle équipe de boys de haut style comme on en trouve à Métropole, et puisque Métropole était là, c'est dire que tout fut exquis quant au menu, irréprochable quant au service

Donc, il n'y eut pas de discours, mais comme, tout dernièrement, à l'inauguration de la Banque de Saïgon, des notabilités, des financiers, des industriels, des commerçants, des journalistes, se retrouvèrent réunis, après le dur labeur quotidien, pour causer, échanger des idées, resserrer des liens d'étroite union et cela est très profitable.

Que dire de l'immeuble, de sa construction, de sa disposition intérieure de son installation. Tout y est parfait, d'une facture nouvelle : Hanoï se transforme, s'embellit grâce à nos grandes sociétés, provoquant l'effort, entraînant l'émulation de tous.

Marquons la très belle place que prennent au milieu des populations françaises et indigènes, le Crédit foncier de l'Indochine et la Société financière française et coloniale pour le développement économique du pays et assurons M. Marcel Geoffroy de l'excellente impression que ses nombreux invités emportèrent hier de sa courtoise et si brillante réception.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1928)

Sont arrivés à la colonie : [Marcel] Geoffroy, venant de Hanoï où il organisa l'agence de la Société financière française et coloniale.

Haïphong

Liste des 150 électeurs consulaires français

ANNÉE 1929

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1929, p. 81)

N° d'ordre	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
------------	-----------------	---------------------	----------

.....

5	Arnoux [Robert]	Société financière française et coloniale	
---	-----------------	---	--

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1929)

Sont arrivés à la colonie : M. Meslier, de la Financière Française et Coloniale.

PHNOM PENH

Inauguration de l'agence de la Société financière française et coloniale
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1929)

Il faut avoir connu la capitale du Cambodge il y a quelque vingt ans pour pouvoir se rendre compte de l'essor formidable qui s'est manifesté depuis dix ans dans le domaine économique. Les maisons de commerce et les industries se sont accrues

progressivement en grand nombre, cependant que la ville s'étendait magnifiquement au-delà des limites prévues par les plus optimistes.

Cet essor, auquel n'ont pas peu contribué les sociétés bancaires telles que la Banque de l'Indochine, à qui revient le mérite des premiers efforts, et la Banque franco-chinoise ensuite, continue sa marche ascendante par le concours des sociétés de crédit établies depuis peu au Cambodge. Les avantages [sic] du Crédit foncier et de la Société foncière du Cambodge ont facilité cette prodigieuse poussée d'immeubles qui placent Phnom Penh parmi les belles villes d'Indochine.

L'ouverture d'une agence de la Société financière française et coloniale est un nouvel appoint à notre développement économique et il nous est agréable de constater avec quel empressement le public a répondu lundi dernier à l'aimable invitation de M. Thomas, inspecteur général de la Société, venu présider à l'inauguration de cet établissement financier situé au 34, boulevard Doudart-de-Lagrée.

Dans le hall, un peu étroit pour la foule qui s'y pressait, M. Thomas, auprès de qui se tenaient M. Tournès, directeur de l'agence, recevait ses invités parmi lesquels nous avons noté un peu au hasard, autour des tables surchargées de friandises : M. Paris, chef du cabinet du résident supérieur ; S. A. R. le prince Suthorot, M. Chassériaud, président de la chambre de commerce ; M. Quénin, trésorier du Cambodge, et M^{me} ; M. de l'Hortet, directeur de la Banque de l'Indochine, M^{me} et M^{lle} de l'Hortet ; M. Lafon, directeur de la Banque franco-chinoise ; le docteur et M^{me} Bérard ; MM. Moirez, de Russy, Colin, Beaury ; M. Glaize, directeur du Crédit foncier et M^{me} ; M. Jacquemart, avocat à Saïgon ; MM. Baluteig, Bornet, Cambon, Boudon, Barthel ; le Colonel et M^{me} Gillet ; le Commandant et M^{me} Marotel ; M. Doucet, directeur des bureaux ; M. Claudon, directeur des Comptoirs généraux ; M. Lacour, directeur de l'Auto-Hall ; M. Vandelet, administrateur de la Société franco-cambodgienne de Transport ; M. Détaï, notaire ; M. Desbois [architecte des Travaux publics] ; M. Dard de Gannes ; M. et M^{me} de la Tribouille, M. et M^{me} Le Poulain, M. et M^{me} Le Tessier ; M. Lambert directeur de la Société foncière du Cambodge ; M. Lecerf, directeur de la Société indochinoise commerciale et agricole ; M. Malpuech, directeur des P. T. T. ; M. et M^{me} Fadeuilhe ; M. Meyer, directeur de l'enseignement ; et M^{me} ; M. Maux, ingénieur aux T.P. ; MM. Mouchard, Murtula, Patrou, Irissou, M. Habert, conseiller juriste au gouvernement cambodgien ; M. Hœffel, chef du service de la ville ; MM. Grisard, Houssin, Maslin, M. et M^{me} Faciolle, M. et M^{me} Stœckel, M. et M^{me} Siciliano, M. et M^{me} Tastel, M. Vinot, M. Alliès, etc., car d'autres noms encore nous échappent et nous le regrettons d'autant plus que leur présence affirmait l'accueil très significatif de la population à la Société financière française et coloniale pour le concours qu'elle vient apporter à l'épargne et à la prospérité des affaires.

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, juin 1929)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Siège social : 51, Rue d'Anjou -- PARIS

Capital 09.000.000 de francs — Réserves 81.000.000 de francs

Président et Administrateur délégué : M. O. HOMBERG

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR L'AGENCE D'HANOI

89 Boulevard Francis Garnier

Ouverture de Comptes courants, à vue, en piastres et francs

Dépôts de fonds à terme et préavis,

Transmission et exécution d'ordres de bourse sur
tous marchés,

Conservation de titres, gérance de portefeuilles,

Avances sur titres en piastres et en francs,

Location de coffre-forts,

Transport de fonds par câble et par courrier,

Emission de chèques et lettres de crédit,

Escompte et recouvrement d'effets libres ou documentaires,
et toutes opérations de banques

CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES GRANDES PLACES FINANCIÈRES

Ordre du jour
de la séance du 26 juillet 1929
de la commission permanente du conseil du gouvernement (Saïgon)
(*L'Écho annamite*, 27 juillet 1929)

COCHINCHINE

.....
2° Approbation du cahier des charges et du projet d'avenant en vue de la concession par voie d'adjudication publique, sur la demande de la Société financière française et coloniale, d'un terrain de 5.686 ha 35 à 19, sis à Thoson, province de Rachgia. (Cochinchine).

Hanoï
MARIAGE
Andrée Bride [sans s]
Maurice Clerget ⁶
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1929)

C'est le 11 septembre 1929, que sera béni en l'église cathédrale de Hanoï le mariage de M. Maurice Clerget, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des mines, attaché à la Société financière française et coloniale à Hanoï, fils de madame et de M. Émile Clerget, retraité de la Compagnie des mines de Blanzay à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), avec mademoiselle Andrée Bride, la gracieuse fille de madame et de M. Jules Bride, le sympathique administrateur des Services civils de l'Indochine, inspecteur des Affaires politiques et administrative du Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur.

Nos meilleurs vœux vont aux futurs époux.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 11 octobre 1929
(*Saïgon sportif*, 18 octobre 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Mignot, Louis, S. F. F. C., présenté par MM. Bérigeret Barué.

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la
[chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1930

⁶ Maurice Clerget (Montceau-les-Mines, 1900-1970) : explorateur des gisements de phosphates des îles Paracels (1933). Ingénieur en chef à la Cie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan à Hanoï. Membre suppléant de la commission mixte du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine (déc. 1940), représentant de la Cie du Yunnan au conseil de la Société de transports automobiles indochinois et (1947) de la Société d'études et de documentation pour la reconstitution en Indochine (S.E.D.R.I.C.), directeur des exploitations de la Société de l'Ouenza, directeur des Forges de Gueugnon.

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 24 avril 1930, pp. 1147-1176)

N ^o	Noms et prénoms et domicile	Profession	Lieux d'exploitation
341	Fox	Société financière française coloniale Saïgon	Baria

Pnom-penh
(L'Avenir du Tonkin, 10 juin 1930)

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M^{lle} Denyse Lambert, fille de M. Lambert, directeur de la [Société foncière du Cambodge](#), avec M. Tournès, directeur de l'agence de la Société financière française et coloniale à Pnom-penh.

M. Tournès étant appelé à la direction de l'agence de Haïphong, le mariage sera célébré dans cette ville fin juillet.

Nous présentons aux futurs époux nos vœux de bonheur.

PNOM-PENH
(L'Avenir du Tonkin, 3 septembre 1930)

Mariage. — Vient d'être célébré en l'église de Pnom-Penh le mariage de M. Paul Bernard, inspecteur général de la Société financière française et coloniale, et M^{lle} Elsa Bonnaffé, fille du directeur du Crédit foncier de l'Indochine*, à Pnom-Penh.

De très nombreuses personnes assistaient à la cérémonie.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

[Mariage dissous par le Tribunal civil de la Seine le 21 juin 1958.]

TONKIN
Mariages
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1930)

M. J. Tournès, fondé de pouvoirs de la Financière Française et Coloniale [SFFC], et M^{lle} Lambert, belle-fille de M. Gaubert, directeur de la Banque de l'Indochine à Haïphong.

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture
du Cambodge

Liste 1930
(Bulletin administratif du Cambodge, décembre 1930, p. 1941-1947)

Aspes (Maurice)	Dir. Soc. financière française et coloniale (SFFC)	Phnôm-Penh
Bonjean (Albert)	Caissier SFFC	Phnôm-Penh

Les membres du Grand Conseil
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Membres choisis par le gougal
Furiet, dir. SFFC à Hanoï. Membre de la Commission permanente, section du Nord.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont arrivés à la colonie : ... Giscard d'Estaing, inspecteur de la Société financière française et coloniale...

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1931)

Nous apprenons la création à Saïgon du « Syndicat de défense des détenteurs au comptant et à terme des divers titres du groupe Homberg ». Ce syndicat a tenu sa première réunion le 6 janvier.

Nous croyons savoir que ses mandataires en France sont M^{es} Foray et Charles Gallet.

Un certain nombre d'acheteurs de la Société financière, française et coloniale ne s'étaient portés acheteurs que sur la promesse écrite du conseil que le dividende serait porté à 140 fr. Or il n'a pas dépassé 80 fr. brut.

Une action judiciaire est envisagée et cette éventualité pèse lourdement sur le titre.

COCHINCHINE
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1931)

Reviennent en France : M. Bernard ⁷, directeur de la Société financière française et coloniale.

Experts de la répression des fraudes
(*La Dépêche d'Indochine*, 24 avril 1931)

Cochinchine — Liquides
Thés : M. G. Wormser ⁸, inspecteur à la Société financière française et coloniale.

CAMBODGE

⁷ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir [encadré](#).

⁸ Martin-Georges Wormser (1902) : directeur de la plantation de Xa-Cat de la Société indochinoise des cultures tropicales.

MARIAGE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juillet 1931)

M. Maurice Appès, directeur de la Société financière et coloniale à Phnom-Penh, a épousé M^{lle} Duclos, belle-fille de M. Maurel, notaire.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1931)

Le Cercle nautique de la Baie de Ha-Long organisa le 15 août une régate que gagna M. Hautier, ingénieur à Hongay*, sur le « Pierretot ». Prirent part à la course : MM.... Furiet [SFFC, Hanoï]...

Les membres du Grand Conseil

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1931)

M. Furiet rentre en congé et est remplacé par M. Texier, qui dirigeait à Saïgon l'agence de la Société financière française et coloniale.

1931 : fermeture des agences de Phnom-Penh et Haïphong.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1932)

M. Furiet, directeur de la Société financière française et coloniale, est allé de Marseille à Saïgon par l'avion postal. Souvent, ce dernier est, par T. S. F., en liaison avec Tan son Nhut dès Calcutta.

CAMBODGE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1932)

M. Pak, compradore de la Société financière française et coloniale, s'est enfui en laissant un déficit de 100.000 piastres causé en partie par son frère qui aurait fait des faux pour se faire consentir des avances.

Le père de M. Pak offrit de payer 50 %, la Banque refusa et fit arrêter M. Pak.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 19 novembre 1932
(L'Avenir du Tonkin, 19 novembre 1932)

M. Gaye préside, à l'assistance de MM. Faivre et Domart, juges consulaires suppléants ; greffier : M. Kerjean. Huissier : M^e Boyé.

.....
5°) Société financière française et coloniale contre Ng.van-Vi. — Le tribunal condamne Ng-van-Vi à payer à la Société financière française et coloniale la somme de 5.376 p.75 avec intérêts à 8 % à compter du 1^{er} juillet 1932, condamna Ng-van-Vi aux dépens dont distraction au profit de M^{es} Larre et Coueslant.

AU PALAIS
Tribunal mixte de commerce de Hanoï

Audience du samedi 25 novembre 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1932, p. 2, col. 3)

M. Gaye préside, à l'assistance de MM. Faivre et Domard, juges consulaires suppléants. Greffier : M. Kerjean, huissier d'audience : M^e Boyé.

Les jugements suivants seront rendus :

.....
2° Société Française Financière et Coloniale contre Vong Siou Fa et autres. — Le tribunal donne acte au demandeur de ce qu'il renonce à ses conclusions principales tendant à la mise en faillite des défendeurs ; statuant par défaut faute de conclure à l'égard de ces derniers, adjuge à la Société Française Financière et Coloniale le bénéfice de ses conclusions subsidiaires ; paiement de la somme de 7.500 piastres, somme restant due sur le montant d'un billet à ordre de 10.000 piastres.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

La cour d'appel de Hanoï a donné défaut contre M. Sibou Fat qui doit verser 4.100 piastres à la Société financière française et coloniale.

Première d'une série de publicités pour la SFFC
(*Chantecler*, Hanoï, 14 mai 1933, p. 8)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

SIÈGE SOCIAL : 51, RUE D'ANJOU — PARIS
CAPITAL 96.000.000 DE FRs — RESERVES 150.000.000 DE FR

AGENCE A : SAIGON, HANOÏ, HAIPHONG
PNOM-PENH ET CASABLANCA

Opérations traitées par l'Agence d'Haiphong
Boulevard Bonnal et Rue Maréchal Joffre

LOCATION DE COFFRES-FORT
ESCOMPTE BOURSE CHANGE
COMPTES-COURANTS
== ET TOUTES ==
OPÉRATIONS DE BANQUE
Correspondants dans toutes les grandes Places financières

Agences à Saïgon, Hanoï, Haïphong, Phnom-Penh et Casablanca

Liquidations

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

— Le tribunal de Haïphong a prononcé, le 15 mars, la mise en faillite de M. Tam seng Sec dit Shuntaï, commerçant à Haïphong, à la demande de l'East Asia Bank. Juge-commissaire M. Renaud ; Syndics : MM. Monthuis et Papou ; date de la cessation de paiements : 9 novembre 1932.

Henri Tirard écrit, le 16 mars, dans son « Colon français » que l'actif dépasse 2.800.000 piastres, dont plus de 600.000 en immeubles, en face d'un passif d'un million de piastres ainsi réparti : Banque de l'Indochine 80.000 p., Banque franco-chinoise 120.000, Crédit foncier, 100.000, Société financière [SFFC] 15.000, East Asia Bank 60.000, le reste étant représenté par des avals pour des tiers à la Chartered Bank et à la Financière [SFFC].

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration
du 29 août 1933
(*Saigon Sportif*, 15 septembre 1933)

Admissions
M. L. Mignot, S.F.F.C., présenté par MM. Barué et Mitchell.

1933 (31 déc.) : fermeture de l'agence de Hanoï.

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1934)
(*La Volonté indochinoise*, 26 septembre 1934)

Désignations. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse de compensation du caoutchouc :

1° En qualité de représentant des planteurs de caoutchouc, M. Bernard, inspecteur général de la Société financière française et coloniale, vice-président de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc, en remplacement de M. Frezouls, en instance de départ en congé.

.....

COCHINCHINE
SAÏGON
Caisse de Compensation du Caoutchouc
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1935)

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse de compensation du caoutchouc ;

1° En qualité de représentant des planteurs de caoutchouc et en remplacement de M. Paul Bernard, M. Jean Daloz⁹, directeur de la Société financière et coloniale ;

.....

SAIGON
Départ pour le Tonkin du dir. gén. des Douanes Pratts.
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 août 1935)

Daloz, dir. de la SFFC.

⁹ Jean Daloz (Charolles, 1899-Pais, 1961) : polytechnicien, ingénieur des TP en Indochine (1922). Entré en juillet 1929 aux Caoutchoucs de l'Indochine, il intègre ensuite la SFFC qu'il représente dans différentes filiales et organismes (Syndicat des planteurs, de caoutchouc, Comptoir de vente du caoutchouc, Institut de recherches du caoutchouc en Indochine, Syndicat des planteurs de thé, café et quinquina, Union des syndicats professionnels indochinois...). Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1948.

Hanoï
Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 7 février 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1936)

M. le premier président Morché est assisté de MM. les conseillers p.i. Littée et Porte.

.....
2°) Ao tcheng Chan dit Tong nam Ly contre la Société financière française coloniale ;
Papou et Monthuis, syndics — La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté
par Ao tcheng Chan dit Tong nam Ly contre le jugement du 20 février 1935 du Tribunal
de commerce de Haïphong.

Déclare recevable en la forme l'appel interjeté par la Bank of East Asia contre le
jugement du même tribunal du 12 juin 1935 ;

Confirme le jugement du Tribunal de commerce de Haïphong du 20 février 1935 en
ce qu'il a déclaré Ao tcheng Chan dit Tong nam Ly en état de faillite.

L'infirme en ce qu'il a fixé la date de la cessation des paiements au 25 décembre
1932.

Fixe la date de la cessation des paiements au 10 novembre 1932.

Confirme le jugement du Tribunal de commerce de Haïphong du 12 juin 1935 en ce
qu'il a débouté la Bank of East Asia de son opposition au jugement du 20 février 1935.

Déclare recevable en la forme l'appel incident formé par la Société financière
française et coloniale contre le jugement du 12 juin 1935.

Infirme le jugement du 12 juin 1935 en ce qu'il a débouté la Société financière
française et coloniale de sa demande conventionnelle.

Dit et juge que la Bank of East Asia devra rapporter à la masse des créanciers de la
faillite de Ao Tcheng Chan dit Tong Nam Ly la somme de 320 piastres

Déboute Ao Tcheng Chan dit Tong Nam Ly de toutes ses demandes, fins et
conclusions.

Déboute la Société financière française et coloniale du surplus de ses demandes, fins
et conclusions.

Ordonne la confiscation des amendes consignées.

Condamne Ao Tcheng Chan dit Tong Nam K y aux dépens du jugement de faillite du
20 février 1935, lesquels seront employés en frais privilège de faillite et dont distraction
au profit de M^{es} Larre et Coueslant, avocats aux offres de droit .

Condamne la Bank of East Asia aux dépens du jugement du 12 juin 1935, dont
distraction au profit de M^{es} Larre et Coueslant, aux offres de droit.

Condamne Ao Tcheng Chan dit Tong Nam Ky et la Bank of East Asia aux dépens
d'appel, dit et juge que les dits dépens seront supportés moitié par Ao Tcheng Chan dit
Tong Nam Ly, la moitié par la Bank of East Asia ; prononce la distraction des dépens au
profit de M^e Larre, avocat aux offres de droit.

Ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore
enregistrées.

La mort de M. Albert Marchegay
(*Chantecler*, 28 septembre 1939, p. 3)

Nous venons d'apprendre le décès, survenu il y a quelques jours, de M. Albert
Marchegay, administrateur de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine
et membre de son conseil de direction. Il était à peine âgé de 41 ans et bien connu dans
notre ville où il avait de nombreux amis.

Il avait terminé durant la guerre ses études secondaires et il s'était immédiatement engagé dans l'artillerie. Il devint rapidement officier et fut l'objet de plusieurs citations. Après l'armistice, il reprit ses études à l'École des sciences politiques et soutint son doctorat en Droit. De 1928 à 1930, il fut sous-directeur à Haïphong de la Société financière française et coloniale, puis était appelé à remplacer son père, M. Louis Marchegay, disparu il y a quelques années et qui, après avoir été un des fondateurs de la Société des Ciments, en fut un des premiers administrateurs, puis président.

M. Albert Marchegay était revenu au Tonkin en 1936-1937. Il avait, à cette époque, entrepris une longue étude sur les marchés d'exportation du ciment en Extrême-Orient, et mis la main à la réalisation de divers projets intéressant le personnel : caisse de prévoyance, terrains de sports, etc. Peu après son retour en France, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Délégués au Grand Conseil des intérêts économiques et Financiers de l'Indochine*
(*L'Écho annamite*, 22 avril 1940)

La Chambre syndicale des planteurs de la Cochinchine a, par 81 voir, élu M. [Jean-Victor] Guillemet, et M. Daloz par 79 voix respectivement, comme ses délégués titulaire et suppléant à la haute assemblée indochinoise.

Hanoï
Réception du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Dalloz [Daloz], Directeur de la Compagnie financière coloniale [Société financière française et coloniale]

SAÏGON
L'amiral Decoux reçoit
(*L'Écho annamite*, 19 octobre 1940)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 octobre 1940)

Au cours de la journée, le chef de la Colonie [Decoux] a reçu : ... M. Daloz, directeur de l'Union financière [*sic* : SFFC]....

L'amiral Decoux aux Terres-Rouges
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1940)

Après avoir été les hôtes de M. et de madame Janssens à un déjeuner auquel avaient été également conviés MM. Guillemet et Daloz, président et vice-président du Syndicat des planteurs d'hévéas, l'amiral Decoux et sa suite ont regagné Saïgon dans l'après-midi. (Arip)

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1940)

Le Gouverneur Général s'est rendu ensuite à Hiệp Hoa où il a été accueilli par M. Daloz, M. Dubois, Directeur général, et M. Peyrolle, Sous-Directeur de la Sucrerie*, qui lui ont fait visiter en détail cette importante entreprise.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1941)

Les audiences du Gouverneur général Saigon, 17 janvier (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 17 janvier ... M. Daloz, président du Syndicat des planteurs d'hévéas...

SAÏGON
Conseil de la petite industrie
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1941)

Sont nommés membres pour 1941 du Conseil de la petite industrie — Section du Sud :

.....
Daloz, directeur de la Société financière et coloniale à Saïgon...

Nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon
[remplaçant le conseil municipal de Saïgon
et la commission municipale de Cholon]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

Les nouveaux conseillers
SUPPLÉANTS
DALOZ (Jean), inspecteur général de la Société financière française et coloniale.

INDOCHINE
Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

SAIGON, 24 janv. — L'amiral Decoux a reçu le 24 janvier... M. Daloz, directeur de la Société française financière et coloniale [SFFC]... (Arip)

LES INDUSTRIES D'ART JAPONAIS
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 février 1942)

Sur l'invitation de la Fédération japonaise des industries d'art de Tokio et sous le haut patronage de S.E. Uchiyama, ministre du Japon, nos concitoyens et concitoyennes se sont rendus avec empressement au coquet magasin « [Pomone](#) » pour admirer les bibelots, les étoffes, les verreries, les porcelaines exposés, tous ces objets fabriqués avec le goût raffiné qui caractérise les artistes et les artisans du pays du Soleil levant.

.....
De nombreuses personnalités entouraient le ministre du Japon : ... Daloz...

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Foux, René, Sté financière française et coloniale,
M^{me} Foux et 8 enfants, 79 *bis*, rue Legrand-de-la-Liraye.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 21 août 1942)

Saïgon, 19 août (O.F.I.). — L'Amiral Decoux a reçu le 19 Août ... M. Daloz, Président de la Société Financière [française] et Coloniale...

Les audiences du Gouverneur Général
(*L'Écho annamite*, 9 décembre 1942)

Saïgon, 9 décembre. — L'Amiral Decoux a reçu ... en audience ... M. Daloz, Directeur de la Société Française Financière et Coloniale à Saïgon.

DOMMAGES DE GUERRE

DÉCISION n° 456.283 du 5 juin 1953 portant désignation d'architectes, d'experts, de techniciens et services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 11 juin 1953)

.....
Art. 3. — Sont agréés en tant que chefs de service d'études des sociétés nommément désignées et habilités à participer à ce titre aux opérations prévues par la même législation avec les spécialités indiquées :

.....
Daloz (Jean), chef du service d'études composé de MM. Lalanne (Antoine), Lortholary (Joseph), Constant (Charles), Mouton (Régis), Bernard (Jean), Darrieux (Jean), membres, avec les spécialités A-B-C1-C2-C3-D1-L4-L5-L6-L7-L9 et L11, pour le groupe S.O.F. F.O.M. comprenant :

- Société financière pour la France et les pays d'outre-mer ;
- Société des caoutchoucs de l'Indochine ;
- Société indochinoise des cultures tropicales ;

- Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient ;
 - Société des plantations indochinoises de thé ;
 - Société agricole franco-annamite ;
 - Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar ;
 - Société des sucreries et raffineries d'Indochine ;
 - Société des sucres de Tayninh et rhums de Cantho ;
 - Société des Établissements L. Delignon ;
 - Société des verreries d'ExtrêmeOrient ;
 - Société des papeteries d'Indochine ;
 - Société des charbonnages et mines métalliques ;
 - Société indochinoise de pyrotechnie ;
 - Société des tramways du Tonkin ;
 - Compagnie des chemins de fer de Locninh et du Centre-indochinois ;
 - Société des phosphates du Tonkin.
-

DOMMAGES DE GUERRE

(DÉCISION n° 54-1085 du 4 décembre 1954 portant désignation des membres de la commission supérieure des dommages de guerre agricoles.

(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 16 décembre 1954)

Le général d'armée,
Commissaire général de France et commandant en chef en Indochine,

.....
Sur la proposition du directeur des dommages de guerre;

DÉCIDE

Article premier.— La commission supérieure des dommages de guerre agricoles est composée comme suit :

.....
Gérard [Maurice, Jean], fondé de pouvoirs de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (pour la culture du théier) ;

Who's who 1971 et 1979 :

GÉRARD (Maurice, Jean), industriel, administrateur de sociétés. Né le 30 avril 1914 à Levallois-Perret (Seine). Fils d'Henri Gérard, et de Mme, née Lucie Munier. Célibataire. Études : cours privés, Faculté de droit de Paris. Carr. : directeur de la Société financière transafricaine à Alger (1942), attaché de cabinet du délégué général à l'Économie, puis du délégué aux Relations interalliées et du commissaire à l'Armement à Alger (1943-1944), membre du Conseil économique de l'Indochine (1947-1949), président de la commission inter-États du commerce extérieur (1948-1949), inspecteur général de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (1948-1960), président de l'Institut de recherches sur le caoutchouc (1948-1961), administrateur de l'Institut d'émission des États associés (1951-1955), président de la Chambre de commerce du Sud-Vietnam (1956-1960), administrateur-directeur général de la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (1960-1963), pdg (1960) Représentation et exploitation industrielle en Extrême-Orient et Sté vietnamienne du jute, administrateur (1962) Études et exploitations minières en Indochine...
